

BREVET PROFESSIONNEL RESPONSABLE D'ENTREPRISE AGRICOLE - Niveau 4

Productions végétales

Maraîchage - PPAM
Grandes Cultures - Légumineuses

Productions animales

Bovins - Ovins - Equins - Caprins

Nombreux modules complémentaires

AgriTourisme

(accueil/animation, restauration/hébergements)

Transformation Productions végétales

(Fabrication, conditionnement, qualité...)

Agroforesterie

(Chantier plantation, conduite de projet...)

AutoConstruction

(Soudure, conception, réparation...)

TOUTES AUTRES PRODUCTIONS ET ACTIVITES AGRICOLES

La lettre du Président

Proposé par la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, en partenariat avec les CFPPA et CFA Olivier de Serres, le BPREA (Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole de Niveau 4) est le passeport vers une insertion professionnelle réussie.

Cette formation diplômante, est adaptée en fonction de l'expérience et des projets de chacun.

Elle permet aux candidats de bénéficier d'un statut et d'une rémunération pendant la formation, et donne également accès aux aides à l'installation.

Le BPREA, et le dispositif départemental de l'Installation en Agriculture

Acquérir la capacité professionnelle par la voie de la **formation continue ou par l'apprentissage** est une possibilité qui est offerte aux porteurs de projet et candidats à l'installation.

Formation de niveau 4, le **BPREA (Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole)** est dispensée par le Pôle FITE (Formation Installation Transmission Emploi) de la **Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or** en partenariat avec le CFPPA et le CFA de QUETIGNY, et accueille des publics avec tous types de projets d'installation et/ou de salariat en agriculture déjà définis ou en cours de réflexion.

Le diplôme obtenu permet d'acquérir la capacité professionnelle agricole (en complément d'un PPP) qui permet notamment d'accéder aux aides à l'installation : Dotation Jeune Agriculteur (DJA),

Quel que soit le parcours qui a précédé : après des études agricoles (de type CAPA, BEPA,...) ou dans un autre domaine, dans le cadre d'une reconversion professionnelle, chaque personne construira son parcours et trouvera les modalités d'acquisition de compétences les plus appropriées à sa situation et à son profil.

Le BPREA est une formation modulaire par Unités Capitalisables (7 UC) qui permet d'individualiser le parcours en termes de contenu et de durée (en fonction des acquis, des besoins et du projet personnel et professionnel), de mode de réalisation (en centre, en entreprise) et d'étalement dans le temps (sur 1, 2 ou 3 ans).

Le porteur de projet est au centre du dispositif, puisqu'au delà du diplôme, c'est l'insertion professionnelle intégrant son projet professionnel et personnel qui est visée.

Avec un référentiel rénové et une organisation de la formation qui intègre les dernières évolutions de l'Agriculture, le BPREA est une pièce maîtresse du dispositif à l'installation dans le département de Côte d'or, puisqu'il permet de répondre aux attentes des candidates et candidats (à partir de 18 ans) en leur proposant un parcours concret dans lequel ils sont acteurs.

Les candidats ont, au cours de leur formation, un statut (stagiaire de la formation professionnelle continue, salarié bénéficiant d'un Projet de Transition Professionnel, apprenti, demandeur d'emploi ...) qui leur permet de bénéficier d'une indemnité ou d'un salaire au cours de leur BPREA.

Le Président du Pôle FITE

VIELLARD Aurélien

Présentation & Objectifs de la formation



La formation BP REA est une formation individualisée basée sur le projet professionnel du stagiaire ou de l'apprenti qui permet d'acquérir les compétences nécessaires afin de mener à bien son projet agricole.

L'objectif des candidats en intégrant la formation peut être de différentes natures :

-  Acquérir des connaissances économiques, techniques, scientifiques, agroécologiques pour se perfectionner dans un domaine précis de l'agriculture
-  S'installer en tant qu'agriculteur ou agricultrice
-  Trouver un emploi salarié dans le domaine agricole
-  Détenir un diplôme agricole de niveau permettant d'acquérir la capacité professionnelle agricole

L'individualisation peut concerner :

➤ La durée et le contenu, suite au bilan de positionnement



Validation des **Acquis Académiques** : 1 ou 2 Unités capitalisables / UCARE (Unités Capitalisables Adaptation Régionale à l'Emploi), peuvent faire l'objet d'une VAA en fonction des diplômes



Adaptation du contenu des modules de production et UCARE en fonction du projet professionnel



Adaptation de la durée des modules en fonction de la formation initiale et des expériences professionnelles

➤ La répartition dans le temps



En fonction de ses disponibilités, le candidat peut préparer son BPREA sur plusieurs années. Dès la validation de sa première capacité, il dispose de 5 années pour valider les six restantes.

Programme de la formation

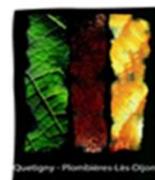
Le BP REA est mené en partenariat entre la Chambre d'Agriculture 21, le CFPPA de Quetigny et le CFA de Quetigny

Formation de 1 204h dont 315h en stage en entreprise (9 semaines).

◆ Le BP REA : une formation par unités capitalisables (UC)

C1	Se situer en tant que professionnel		C1.1. Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant C1.2. Se positionner dans les différents types d'agriculture, leur histoire, leurs fondements, leur organisation
C2	Piloter le système de production		C 2.1. Réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités, des événements C 2.2. Gérer le travail
C3	Conduire le processus de production dans l'agroécosystème		C 3.1. Combiner les différentes activités liées aux productions C 3.2. Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite des productions
C4	Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise		C 4.1. Porter un diagnostic sur les résultats de l'entreprise à l'aide d'indicateurs technico-économiques et financiers C 4.2. Réaliser des choix pour l'entreprise en matière fiscale et juridique
C5	Valoriser les produits ou services de l'entreprise		C 5.1. Commercialiser un produit ou un service C 5.2. Négocier dans le cadre d'un contrat ou d'un projet collectif
C6	S'adapter à des enjeux professionnels particuliers		2 capacités sont à choisir parmi la liste des Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale à l'Emploi (UCARE)
C7	S'adapter à des enjeux professionnels particuliers		

◆ LES UC DANS NOS CENTRES



C3 : Conduire le processus de production dans l'agroécosystème

Maraichage - PPAM

Grandes cultures - légumineuses

Grandes cultures - élevage (bovins lait/viande, ovins viande)

Equin - surfaces fourragères

UCARE (modules complémentaires)

Agritourisme : (accueil/animation, restauration/hébergements)

Transformation Produits Végétaux



Agroforesterie

Auto-Construction

Grâce aux réseaux des CFPPA, nous pouvons vous proposer d'autres C3 et d'autres UCARE au niveau national.

Caprins lait

Transformation fromagère, transformation carnée

Apiculture, et transformation des produits de la ruche

Distillation des PPAM

Cueillette sauvage

Poules pondeuses, volailles de chair

Etc.

Déroulé de la formation

◆ La rentrée : présentation, définition d'un parcours individuel



- Accueil et présentation des centres de formation



- Entretiens

- Elaboration des parcours

◆ La formation : les centres

La formation privilégie le contact avec les professionnels et les structures de développement local.

- En salle de formation Bretenière - Quétigny, l'exception des productions spécifiques qui ont lieu en centre spécialisé

- Etude de cas - déplacements chez des professionnels

- Tart le Bas - ferme du lycée agricole :

- Maraichage AB : 7500m², 2 serres
- Elevage : troupeau de 60 vaches charolaises (vente maigres ou engraisés + taureaux repro + vente directe)
- Grandes cultures : 120ha, rotation d'environ 9 ans (une partie conduite en AB)



◆ La formation : les stages d'application



Dans la phase de formation, un total de 8 semaines de stage est présent. Ce stage est pour certains l'occasion de découvrir le monde agricole et pour d'autres d'approfondir leurs connaissances. De plus, il est demandé de recueillir des données générales et techniques concernant l'exploitation de stage afin de les exploiter en cours.

Le stage permet d'échanger avec son maître de stage et également de se créer un réseau.



◆ Les évaluations - Le diplôme

Chaque capacité est indépendante en termes d'évaluation. Au terme de la formation de chaque UC, une évaluation certificative est proposée au stagiaire ou apprenti.

Les épreuves d'évaluation certificative, conçues par l'équipe de formateurs, sont soumises à l'approbation du jury permanent régional présidé par la D.R.A.A.F. (Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt).

Il donne son accord sur :

- la nature des épreuves,
- les niveaux d'exigence minima, les conditions de leur déroulement.

En cas d'échec aux épreuves, le centre de formation fixera les conditions du deuxième passage. Le stagiaire ou apprenti devra retravailler à nouveau le contenu avec l'aide du formateur et du maître d'apprentissage dans le cas des apprentis. A la suite de quoi, il se représentera à une nouvelle évaluation.



Le diplôme est délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. Il est attribué après validation par le jury des 7 UC.

Dès la validation de sa première capacité, le stagiaire ou l'apprenti dispose de 5 années pour préparer et valider les 6 autres.

◆ Après la formation

- ✓ **Création/reprise d'entreprise agricole**, accompagnement à l'installation
 - PPP (Plan de Professionnalisation Personnalisé) en vue d'obtenir la capacité professionnelle agricole
 - Construction d'un business plan
 - Demande d'aide à l'installation
- ✓ **Salariat** : salarié agricole, de groupement d'employeurs, du service de remplacement
- ✓ **Poursuites d'études** : BTS, Certificat de spécialisation

Les conditions d'admission et d'inscription

Admission : être âgé(e) de 18 ans au moins à l'entrée



Inscription : un entretien de recrutement sera réalisé, puis un dossier d'inscription sera envoyé. La date d'entrée en formation dépendra de votre situation professionnelle et de l'entretien de recrutement / bilan de positionnement.

Les conditions de prise en charge



Vous êtes salarié :

Vous pouvez bénéficier d'un congé pour un Projet de Transition Professionnel (PTP)

Renseignez-vous auprès

- d'un CEP (Conseil en évolution Professionnelle)
- de Transition Pro Bourgogne Franche-Comté
- du service du personnel de votre entreprise,
- de l'OPCO de votre secteur d'activité,

Vous êtes demandeur d'emploi et vous bénéficiez des allocations de Retour à l'Emploi (ARE) versées par Pôle emploi

Vous pouvez bénéficier de l'Allocation de Retour à l'Emploi Formation (AREF), pendant toute la durée de la formation. Une aide à l'entrée en formation de 200€ est versée par le Conseil Régional BFC.

Vous êtes demandeur d'emploi et vous NE bénéficiez PAS des allocations de Retour à l'Emploi (ARE) versées par Pôle emploi

Une indemnité peut être versée par le Conseil Régional BFC, pendant toute la durée de la formation. Une aide à l'entrée en formation de 200€ est versée par le Conseil Régional BFC.

Le montant de votre rémunération est calculé en fonction de votre situation familiale et professionnelle avant votre entrée en formation. Chaque mois, votre rémunération est calculée au prorata de vos heures de présence. Une aide au transport est également possible.

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez une prise en charge dans l'organisation de votre formation. Contactez le centre de formation avant le démarrage de la formation.

La Chambre d'agriculture de Côte d'Or s'engage à :



• Accueillir en formation les personnes en situation de handicap sans discrimination

• Garantir l'égalité des droits et des chances aux personnes en situation de handicap pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour les accompagner dans la réussite de leur parcours

Référente Handicap : Morgane VIGNAL

Les personnes à contacter

Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or
Pôle FITE
1, rue des Coulots – CS 70074
21110 BRETENIERE



Tél : 06 73 47 21 37 – Marielle PIDAULT – marielle.pidault@cote-dor.chambagri.fr

Tél : 03.80.68.66.03 – Marielle CLEMENCET – marielle.clemencet@cote-dor.chambagri.fr



<https://bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/>

Enquêtes satisfaction promo 2022-2023

90% de réussite au diplôme

8.1/10 note moyenne de satisfaction des stagiaires au global

Pour 95%, le parcours de formation est adapté

Pour 80%, il y a une bonne/très bonne transférabilité des acquis

Pour 100%, la qualité des interventions était bonne/très bonne

Pour 100%, la formation était bien/très bien organisée

Retrouvez-nous sur les réseaux !

